

## **Les migrations résidentielles de retraités**

*Extrait de Laurent Davezies et Magali Talandier,  
« L'émergence de systèmes productivo-résidentiels : territoires productifs, territoires  
résidentiels, quelles interactions ? »,  
Travaux n°19, CGET (ex-DATAR), 2014*



ce taux est le plus élevé (20%)<sup>49</sup>. Les autres ont des parts bien plus modestes : Toulouse et Rennes (16%), Paris, Lyon, Nantes (14%), Bordeaux (13%), Lille (11%)...

#### Les migrations résidentielles de retraités

Dans les cinq années antérieures à 2006, 1,2 million de retraités ont changé de commune de résidence (soit 9,5% des retraités de 2006) dont, on l'a dit en introduction, près de la moitié (550 000) ont changé de département. Ces déplacements génèrent mécaniquement des déplacements de revenus.

Comme le montre la figure 14, ce mouvement se porte plus nettement vers les territoires résidentiels de l'Ouest et du Sud..., et peu ou pas dans le quart Nord-est du pays, Île-de-France comprise.

Les championnes de l'attractivité sont des zones littorales atlantiques ou méditerranéennes comme celles de Vendée-Ouest et Brignoles (20% de nouveaux arrivants dans les retraités 2006), Saintonge-Maritime et Fréjus Saint-Raphaël (18%), Bordeaux-Arcaillon, Sud-des-Landes et Draguignan (17%)... À l'inverse, les zones d'emplois dans lesquelles ce taux est minimal sont celles de Paris (4%), Lens-Hénin, Marseille-Aubagne, Saint-Louis, Wissembourg, Pontarlier, Longwy, Haguenau, Strasbourg, Vitry-sur-Seine (5%)...

L'arrivée de ces retraités peut constituer un apport de revenu significatif dans certains territoires : de l'ordre de 172 millions d'euros

annuels supplémentaires dans la ZE de Vendée-Ouest (soit 4,5% de sa base économique totale), 80 millions dans celle de Brignoles (5% de sa base totale), 155 en Saintonge-Maritime (4,5% de sa base totale).

Du point de vue de l'« émission » de retraités mobiles, la géographie n'est pas inverse de celle des « réceptions » (figure 15) : ce ne sont pas systématiquement les territoires les moins attractifs pour les retraités mobiles qui se « vident » le plus, sauf dans le cas du Bassin parisien qui cumule ces deux pénalisations (du moins en termes de revenus). Les 23 zones d'emplois françaises ayant les plus forts taux de départ de leurs retraités (de 12 à 17%) se situent toutes dans le Bassin parisien.

En revanche, les territoires pénalisés du Nord-Est, dont on a vu qu'ils n'attiraient pas de retraités, ne les voient pas non plus beaucoup partir (sauf dans la ZE de Lille). La situation, à cet égard, semble plutôt figée. Idem, dans une moindre mesure dans les territoires du Massif central.

Les territoires que les retraités quittent le plus sont aussi bien des territoires peu résidentiels et riches (Île-de-France) que des territoires très résidentiels, par ailleurs très attractifs pour les retraités, qui maximisent les entrées comme les sorties et dans lesquels le marché pour leur accueil est très animé (Draguignan, Menton, Brignoles ou Fréjus Saint-Raphaël, ont des taux de 12% de départ). De même, du côté des territoires que les retraités quittent peu, on retrouve aussi bien des zones pauvres et en panne de développement (Lens-Hénin, Le Creusot, Morteau ou le Bassin houiller, à 6%), que des territoires très résidentiels, souvent à forte identité locale, qui « gardent » leurs retraités (Porto-Vecchio, Corte, Oloron-Mauléon, Quimper... entre 5 et 6%).

Une autre caractéristique du déplacement des retraités tient à la distance sur laquelle se font leurs migrations résidentielles. Là encore, on note de fortes différences.

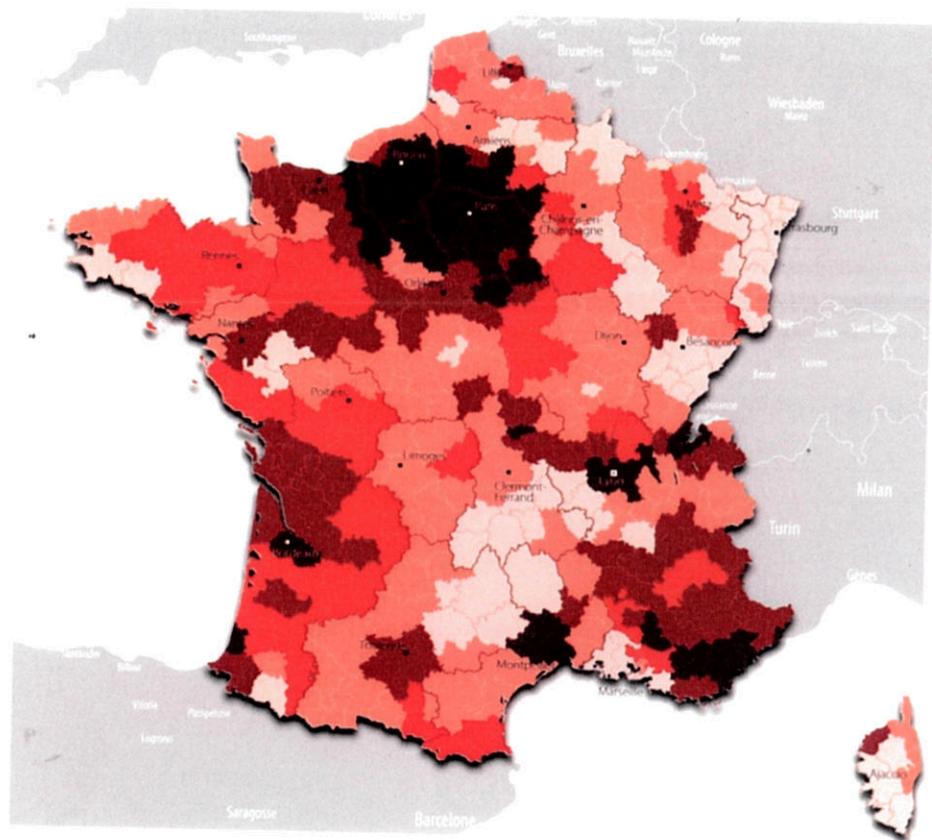
Les deux figures 16 et 17 montrent une faible symétrie géographique entre les distances moyennes des origines et des destinations des retraités migrants. Ce sont les distances d'origine qui sont les plus irrégulièrement différenciées : on trouve dans le Nord-est du pays des zones dans lesquelles des retraités migrent en parcourant, en moyenne, entre 200 et 250 km depuis leur résidence antérieure (ZE de Beauvais, Meuse du Nord, Soissons...). Dans les territoires les plus résidentiels, seuls quelques-uns d'entre eux ont, en moyenne, de grandes distances parcourues par les retraités qui y arrivent (Bordeaux-Arcachon, Perpignan...). De façon générale, les zones les plus attractives pour les retraités en attirent aussi bien depuis des territoires proches qu'éloignés..., ce qui fait que la distance moyenne des origines n'est pas forcément très élevée.

En revanche, les mécanismes à l'œuvre sont beaucoup plus clairs du côté des distances depuis le lieu des départs. Ce sont les retraités de l'Île-de-France et de quelques zones du Bassin parisien qui partent le plus loin, à plus de 200 voire 300 km de leur résidence antérieure. Les retraités d'Île-de-France ayant migré représentent 20% du total des retraités migrants français et sont à l'origine d'un déplacement de l'ordre de 3,6 milliards de francs de pensions de retraite.

Dans les autres zones, en moyenne les déplacements de retraités se font beaucoup plus dans la proximité régionale, entre 50 et 100 km :



Figure 15. Part des partants dans les cinq années précédant 2006

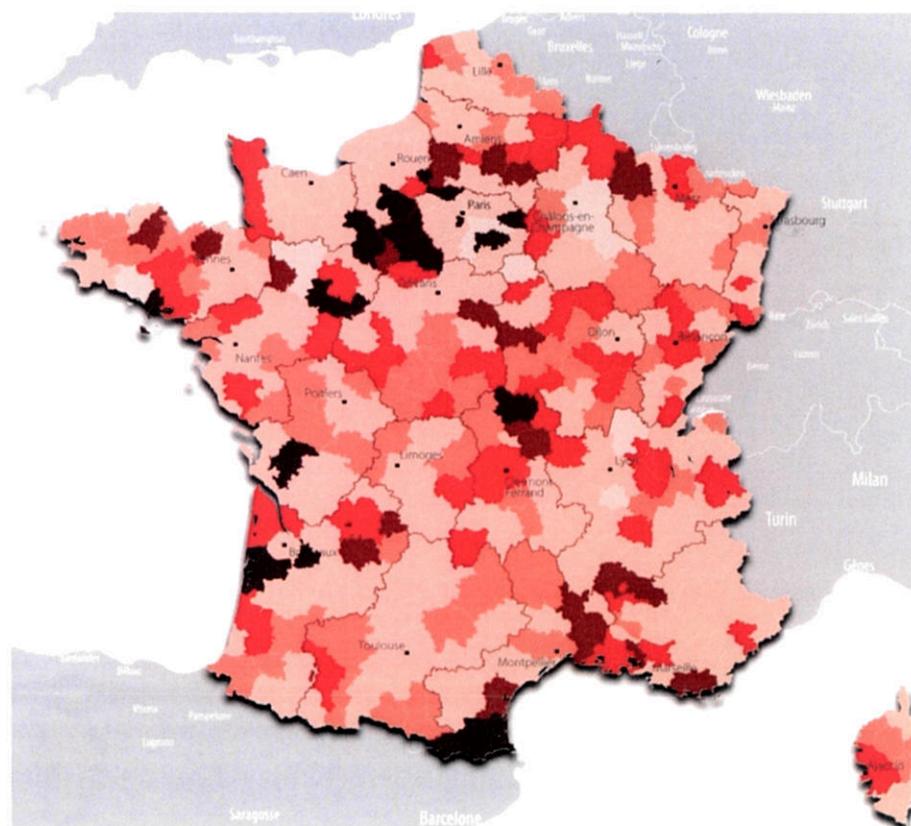


**Part des retraités partis depuis moins de 5 ans en 2006 dans l'ensemble des retraités en 1999**  
(exprimée en %, par zone d'emploi)



Sources des données : D'après Insee, DGI, Unedic • Traitement des données : l'CEiI • Fonds cartographiques : IGN, Geofla

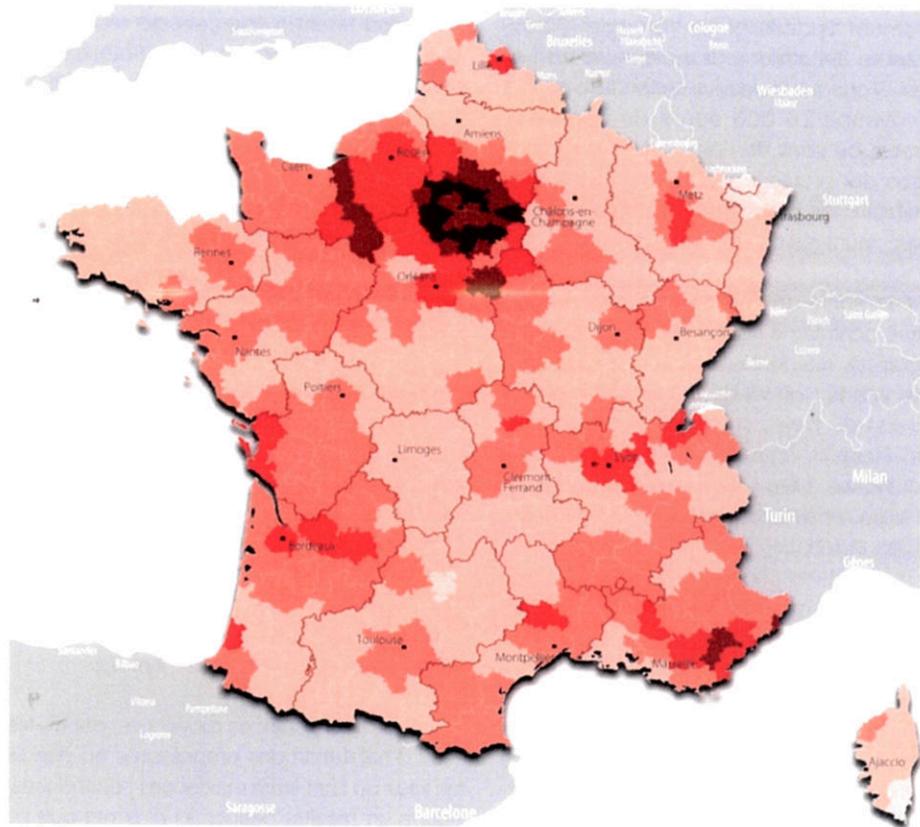
Figure 16. Distance du lieu de résidence antérieur des retraités installés dans la commune depuis moins de 5 ans en 2006



Distance moyenne de l'origine des retraités arrivés dans les communes dans les cinq années antérieures à 2006  
(exprimée en kilomètre, par zone d'emploi)



Figure 17. Distance moyenne de destination des retraités ayant quitté leur commune dans les cinq années antérieures à 2006



Distance moyenne des destinations des retraités par zone d'emploi en 2006  
(exprimée en kilomètre, par zone d'emploi)



Sources des données : D'après Insee, DGI, Unedic • Traitement des données : TCEil • Fonds cartographiques : IGN, Geofla